



✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Mai 2007

Numéro 101

Dans ce numéro

- 1 **Audience avec Mme Pernet.**
- 2 **Vos représentants CGT.**
- 3 **CAP du 19 avril 2007.**
- 4 **Bulletin d'adhésion.**

Compte-rendu de l'audience avec Madame PERNOT

Suite à notre demande, Mme Pernet, nouveau CSTP, a reçu une délégation CGT le 4 avril 2007 durant une heure environ. Nous avons posé un certain nombre de **questions sur différents sujets touchant directement notre département**. Mme Pernet a adressé un courriel quelques jours plus tard à notre organisation syndicale pour préciser quelques points, notamment sur le Mathis.

Restructuration du réseau rural :

Tout en affirmant qu'elle n'avait pas de seuil minimum d'agents pour les trésoreries, Mme Pernet estime peu satisfaisant le maintien de trésoreries à 1 ou 2 agents. Quant à l'avenir des gestions conjointes et des centralisations d'activités, elle a affirmé ne pas avoir de réponses dans l'immédiat. Toutefois, elle a évoqué la situation de la Dordogne [*son ancien département*] où les trésoreries de rattachement ont récupéré l'activité recouvrement de l'impôt des trésoreries rattachées. En outre, Mme Pernet est favorable à une remise en cause de l'ouverture quotidienne des trésoreries rurales. [*note de la CGT : pour nous cela crée une première étape pour préparer les usagers au départ du service public. A cet égard, suite à la récupération, par la Direction, des fichiers informatiques de l'application Caisse des trésoreries conjointes de Bligny, Laignes, Précy, Saint Seine et Selongey, la CGT a rappelé que l'activité et la fréquentation des trésoreries ne sauraient se limiter à ce seul critère qui se révèle nettement insuffisant pour tirer les moindres conclusions.*].

Hélios :

Concernant l'application Hélios, nous avons renouvelé notre proposition de suspendre le déploiement de Hélios en attendant une réelle stabilité de l'application, ce qui permettrait, par ailleurs, d'améliorer la situation dégradée des postes ayant déjà basculé. Mme Pernet a rejeté notre proposition en précisant qu'Hélios est une « bonne » application.

Horaires variables :

Nous avons évoqué le problème de certains chefs de services et chefs de poste qui refusent systématiquement la récupération de crédits d'heures sur plage fixe bien que cette possibilité soit prévue dans le règlement d'horaires variables. Mme Pernet nous a seulement précisé que cette « décision relève de la seule autorité hiérarchique du responsable de l'unité ». [*note CGT : nous déplorons qu'il n'y ait pas davantage d'incitation à autoriser la récupération d'heures sur plages fixes car cela n'est pas très motivant pour les agents qui ont donc tout intérêt à ne pas faire d'heures supplémentaires (pourquoi « travailler plus » les jours de fortes charges si*

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BLANCHE Michèle (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).
Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. CHU).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-51-68).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

c'est pour se faire écarter ses crédits d'heures ?)].

Mouvements de personnel :

Mme Pernot nous a dit ne pas avoir de position de principe sur la règles de mutabilité à l'intérieur du département [règle non écrite des 2 ans souvent avancé par la Direction lors des demandes de mutations internes], son souhait étant de « préserver la situation des personnels et des unités de travail ».

Renouvellement du temps partiel :

Là aussi, Mme Pernot a précisé qu'elle était « très attachée à l'intérêt des personnels » et qu'elle ne mettra pas en place de règles spécifiques comme l'avait fait un de ses prédécesseurs [M. Halbique].

Equipe de suppléance :

Mme Pernot nous a fait part de son attachement à l'équipe de renfort avec lesquels elle souhaite davantage communiquer (organisation d'une réunion annuelle avec les personnels de l'équipe de renfort). Elle envisage d'en changer les modalités de gestion en précisant qu'en Dordogne, les personnels de la suppléance ne pointent pas. Quand nous l'avons interrogée sur la possibilité d'affecter, afin d'assurer la continuité du service public, une personne de la suppléance pour une ou deux journées dans des petites trésoreries confrontées à un problème ponctuel d'effectif, Mme Pernot a clairement mis en doute la nécessité d'ouvrir les trésoreries tous les jours.

Ponts naturels :

En ce qui concerne son positionnement général sur la fermeture pour les « ponts naturels », avec notamment la possibilité pour la TG et les Trésoreries de fermer lors de « ponts », Mme Pernot nous a dit qu'elle n'avait pas d'avis tout en reconnaissant être favorable au système actuel.

Intervention du privé au DI :

La prestation des personnes du privé (Asteria) au DI fera l'objet d'un bilan qui sera communiqué aux personnels, nous a confirmé Mme Pernot.

L'installation des services de la TG au Mathis :

- attribution des places de parking : Mme Pernot a chiffré à 49 leur nombre en précisant qu'une enquête serait réalisée auprès de ceux souhaitant disposer d'un emplacement, « les arbitrages seront ensuite effectués compte tenu des places disponibles gratuites au Palais des Sports et des Congrès » [note CGT : le critère d'attribution n'a pas été précisé].
- aménagement d'un véritable coin repas : seul un espace détente est prévu et donc aucun coin repas ne sera créé. [note CGT : un coin repas aurait obligé la Direction à trouver une salle avec fenêtre ce qui ne sera pas le cas dans l'espace détente].
- local fumeurs : aucun local fumeur n'est prévu mais « une organisation sera mise en place et consignée dans le règlement intérieur » [?]. D'autre part, Mme Pernot exclut totalement que les personnels puissent sortir du bâtiment pour fumer.
- déménagement des services de la TG : compte tenu de la livraison du bâtiment le 30 juin 2007, « les opérations de déménagement seront repoussées à la semaine du 27 au 31 août 2007 ». Par ailleurs, Mme Pernot nous a répondu qu'aucune aide en vacataires ne serait faite pour préparer le déménagement et que les congés des agents ne seraient pas remis en cause.

Réaménagement de la Trésorerie Générale (place de la Banque) :

Mme Pernot nous a précisé que le calendrier des travaux de mise aux normes de la TG n'était pas défini à ce jour.

Réception des communications téléphoniques dans les services TG (Pensions, Dépôt de Fonds, ...) :

Dans la mesure où certains services reçoivent de nombreuses communications téléphoniques d'utilisateurs aux heures de fermeture de la TG, nous avons demandé la mise en place d'un répondeur téléphonique en dehors des heures d'ouverture afin que les personnels puissent « avancer » dans leur travail sans être « perturbés » par ces communications téléphoniques. Mme Pernot nous a fait savoir que cette « question a été posée au prestataire de l'installation téléphonique de la TG et du Mathis ».

CAP du 19 avril 2007 – Tableaux d'avancement à contrôleur principal

Pour changer, une énième CAP d'avancement, un thème cher au cœur des agents, mais aussi une bien triste mascarade sur fond de notation inique et de suppressions d'emplois. Cette réunion s'est déroulée en effectifs réduits (en pleine période de vacances scolaires), en quasi-catimini.

8 contrôleurs ont été désignés pour une possible inscription au tableau d'avancement de contrôleur principal pour un quota qui devrait varier entre 6 et 7 places. Il s'agit de :

1. Jacqueline Brégand (Vitteaux)
2. Sylviane Murgey (Dijon CHU)
3. Patrice Chateau (ERD)
4. Claude Boutier (TG-CDC)
5. Lydie Rouillet (Dijon-Sud)
6. Paulette Debauve (TG-Pensions)
7. Annick Ligeron (Saulieu)
8. Françoise Merle (Chenove)

Lors du vote, la CGT s'est abstenue en application de sa position habituelle concernant ces CAP d'avancement. En effet, la CGT estime que son rôle n'est pas de juger les agents et que la promotion devrait se faire par l'organisation d'examens professionnels.